Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 128 (2007)
Heft: 5

Artikel: Programme de qualité pour le miel suisse
Autor: Gallmann, Peter
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1068004

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Programme de qualité pour le miel suisse

Peter Gallmann, Centre de recherches apicoles (CRA), Agroscope Liebefeld-Posieux

Avec son nouveau règlement pour le miel, la branche apicole a lancé un programme qualité qui doit permettre de garantir l'origine suisse, la pureté, l'aspect naturel et une qualité excellente de son miel. Grâce à ce programme de qualité moderne, elle peut faire face à la diminution de confiance résultant des articles qui ont fait la une des journaux au cours des dernières années en raison des résidus dans le miel de produits de lutte contre les ravageurs et d'antibiotiques.

La production artisanale figure au premier plan

Comme c'est typiquement le cas pour le miel et les produits apicoles suisses en général, la production s'effectue dans des entreprises de petite voire de très petite taille. Etant donné que ces produits sont issus d'exploitations d'amateurs ou pluriactives, l'apiculture suisse place en règle générale des idéaux et la préservation de la nature devant les intérêts commerciaux. Le nouveau programme de qualité tient compte de cet important élément qualitatif.

Apiculteur au travail: la production artisanale figure au premier plan.

La petite entreprise est à même d'adapter des mesures apicoles nécessaires aux besoins spécifiques et de les réduire ainsi au minimum, dans le domaine de la lutte contre les ravageurs en particulier. Elle peut également être tenue d'utiliser des méthodes qui n'engendrent pas de résidus. Ce soin particulier des colonies et une production de miel soigneuse et adaptée porte le nom de **bonnes pratiques de fabrication** (BPF) et de **bonne pratique apicole** (BPA). Elle dépasse dans certains domaines importants les exigences légales minimales. Par exemple, tous les médicaments légalement autorisés en apiculture ne sont pas utilisables, mais seulement ceux qui n'engendrent pas de résistances et de résidus problémati-

ques. Ceux-ci sont recommandés par le Centre de recherches apicoles et sont régulièrement mis à jour dans la liste qui figure sur la page d'accueil du CRA (www.apis.admin.ch) (tableau 1). De même, la teneur en eau dans le miel de qualité est moins élevée que celle prescrite par la loi.

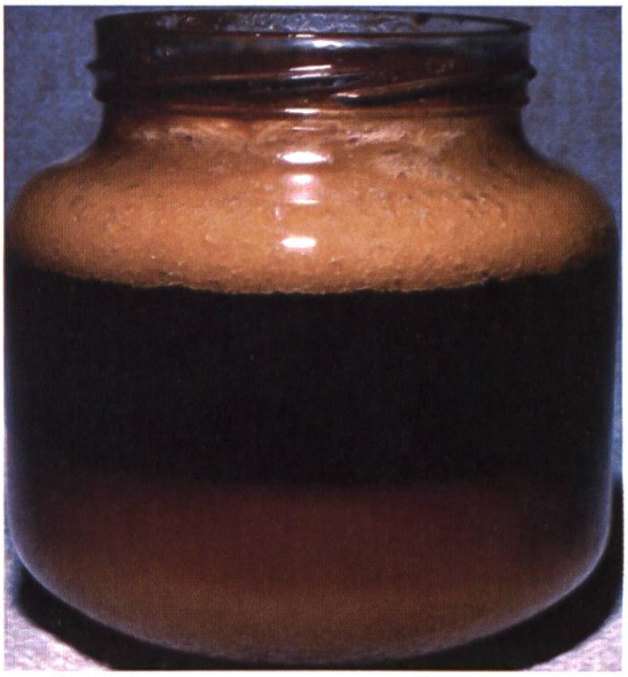

Miel en fermentation, un miel mûr contient moins d'eau et est ainsi protégé contre la fermentation.

Il s'agit d'appliquer cette BPA et BPF exigeantes, de la documenter et la contrôler. La branche apicole est bien organisée et dispose aujourd'hui déjà de structures efficaces afin d'assurer la formation de base et continue nécessaire ainsi que les contrôles.

Même si l'on dispose d'une bonne gestion de la production, on ne peut pas renoncer complètement à un contrôle du produit fini. Le programme permet certes d'exclure les substances problématiques connues d'origine apicole, mais on ne peut pas se protéger contre toutes les éventualités. Enfin, s'y ajoute encore le facteur de risque environnemental, agriculture incluse. Cependant, les cas de contamination du miel par des pesticides issus de l'agriculture sont très rares. Le contrôle par sondage prévu, basé sur les risques potentiels, doit aider à découvrir de tels cas et à mettre en place des mesures préventives pour l'agriculture. Le miel est un produit naturel issu non pas d'un „monde pur" mais de notre environnement pollué. Pour cette raison, il faut accepter que certaines substances de l'environnement soient des «contaminants de base» comme c'est le cas pour d'autres aliments, également en production biologique.

Il est important que la branche apicole garantisse qu'elle travaille de manière conforme à la législation, exempte de résidus, en respectant l'environnement ainsi qu'en utilisant les connaissances les plus récentes et avec beaucoup de transparence. Le nouveau règlement permet de le garantir pour le miel labellisé.

On ne peut pas renoncer au contrôle du produit fini

Le règlement pour le miel prévoit un plan d'échantillonnage dynamique et basé sur les risques de la production de miel et des miels mis sur le marché. Basé sur les risques, signifie que ce sont les substances représentant vraiment un risque dans la région concernée et pour la période considérée qui doivent être analysées. Le terme dynamique indique quant à lui que le concept de contrôle doit être constamment adapté, chaque année en général, sur la base d'une analyse de la situation (dépistage précoce).

Laboratoire d'analyses, des méthodes d'analyses modernes permettent de mettre en évidence des substances dans le domaine du ppm, *(ppm signifie Part per Million, c'est-à-dire une partie par million ou 1 mg par kg.)*

Les analyses de contrôle coûtent cher et il s'agit d'appliquer la devise suivante: **autant que nécessaire mais aussi peu que possible**. Une commission composée de représentants des fédérations nationales et à laquelle s'ajoute des experts en nutrition, en apiculture et en agriculture, élabore chaque année, sur la base d'une analyse de la situation, un plan d'échantillonnage correspondant. Le CRA va collaborer en tant qu'expert et coordonner les analyses correspondantes dans le cadre d'un accord conclu avec la VDRB, STA et SAR et également en effectuer une partie. Pour 2007, 300 à 350 prélèvements d'échantillons sont prévus. Les résultats de ces analyses sont à disposition de la fédération. A partir des résultats de ces analyses, cette dernière peut élaborer des stratégies de communication dans le domaine du marketing, des bases de négociations avec des autorités et des partenaires commerciaux, des mesures destinées à l'apiculture mais aussi des exigences à l'encontre de l'agriculture.

A-t-on encore besoin de certificats d'analyse?

Certains partenaires commerciaux exigent des certificats d'analyse de la part des producteurs de miel. Il s'agit en l'occurrence avant tout de déterminer l'absence de produits de lutte contre la fausse teigne et un éventuel surdosage de thymol. Il faut espérer que, grâce à ce nouveau règlement du miel, il sera possible d'établir à nouveau à long terme une relation de confiance, qui rend de telles exigences superflues. Effectuer des analyses de résidus pour chaque

lot revient trop cher et ne permet pas de garantir une absence totale de résidus. Des incertitudes demeurent en raison de l'échantillonnage, de l'homogénéité des échantillons, mais aussi par rapport aux analyses. Seule une petite partie des nombreux contaminants possibles est vraiment analysée. Jusqu'à présent, de nombreux apiculteurs faisaient établir de tels certificats à l'étranger. Désormais, Agroscope propose cette analyse dans le cadre d'une convention avec la SAR pour ses membres. A cette occasion, on détermine les teneurs en paradichlorobenzène (PDCB), en naphtalène (les deux, issus de la lutte contre la fausse teigne) et en thymol (lutte contre Varroa). Le thymol est présent de manière naturelle dans le miel et des teneurs jusqu'à 0,8 mg/kg (valeur de tolérance) ne causent pas de problèmes. En ce qui concerne le PDCB, la valeur de tolérance est de 0,01 mg/kg. Le commerce se base en général **sur une tolérance zéro**.

Les personnes intéressées trouveront dans le numéro 4/2007 (page 23), un formulaire de demande d'analyse correspondant pour l'envoi direct des échantillons de miel au CRA. Le formulaire peut aussi être téléchargé à partir de la page d'accueil du CRA.

Tableau 1: Produits thérapeutiques à usage apicole

(Etat au 01.07.2006, valable pour la Suisse)

Lutte contre Varroa

Article, dénomination commerciale	*Principe actif*	*Genre d'application*	*Statut**
Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Traitement ponctuel, de longue durée	CRA
Apiguard	Thymol	Evaporation d'un gel	S, CRA
Api Life Var	Thymol	Evaporation d'un support	S, CRA
Apistan	Fluvalinate	Bande plastique imprégnée	S
Bayvarol	Fluméthrine	Bande plastique imprégnée	S
Acide lactique, solution aqueuse	Acide lactique	Traitement par aspersion	CRA
Acide oxalique, cristaux	Acide oxalique	Traitement par sublimation	CRA
Acide oxalique, solution aqueuse	Acide oxalique	Traitement par aspersion	CRA
Acide oxalique, solution sucrée	Acide oxalique	Traitement par dégouttement	CRA
Perizin	Coumaphos	Traitement par dégouttement	S
Thymol cristallisé	Thymol	Evaporation d'un support	CRA
Thymovar	Thymol	Evaporation d'un support	S, CRA

Appareils:		
- diffuseur d'acide formique: Apidea, Burmeister, FAM, Liebig, Nassenheider, Universal, Wyna-Delux	Traitement de longue durée	CRA
- évaporateur d'acide oxalique: Varrox, Varrex, Varrogaz, OSV-Gerät	Evaporation - Sublimation	CRA

Lutte contre Acarapis

Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Traitement ponctuel, de longue durée	CRA

Lutte contre la fausse teigne

Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Evaporation	CRA
Acide acétique, solution aqueuse	Acide acétique	Evaporation	CRA
Mellonex	Bac. thuringiensis	Traitement par aspersion	CRA
Produit B 401	Bac. thuringiensis	Traitement par aspersion	CRA
Mèche soufrée	Soufre	Traitement par fumigation	CRA
Bombe sous pression au soufre	Soufre	Traitement par aspersion	CRA

***Statut:** S = autorisé par Swissmedic.
CRA = recommandé par le Centre de recherches apicoles.

Pour chacun des produits, il faut suivre strictement les recommandations d'emploi officielles. Des moyens de lutte autres que ceux indiqués ici sont interdits en Suisse en apiculture. Pour la lutte contre les maladies des abeilles (loques européenne et américaine, Varroa, Acarapis, couvain calcifié ou sacciforme, nosémose, amibiase, fausse teigne), se conformer aux directives et recommandations du Centre de recherches apicoles (voir site www.apis.admin.ch).

Ruchette à nucléi DB (Styropor) 6 cadres, montée et vernie
Offre exceptionnelle Fr. 75.– / pièce
www.apimedi.ch
Mini Magasin, ¼ DB (Styropor)
L'amélioration du Mini-Plus – Fond, corps de ruche, partition,
Hausse, couvercle, 6 cadres Hoffmann avec fil, montée et vernie
Offre exceptionnelle Fr. 55.– / pièce

apimedi GmbH, Bogenstr. 37 – **9621 Oberhelfenschwil**
Natel: 071 374 29 65 – info@apimedi.ch